



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 octobre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

D - 20070553

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

***Fourniture de pièces détachées pour horodateurs Stelio
solaire (hors consommables) et prestations de réparations.
Signature du marché. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux possède aujourd'hui un parc de 340 horodateurs de marque PARKEON, qu'il convient d'entretenir afin d'assurer leur fiabilité.

Les matériels électroniques des terminaux de stationnement et les logiciels incorporés ont été développés sur fonds propres par PARKEON, qui en concède une licence d'utilisation à ses clients.

En conséquence, les modifications et réparations apportées aux logiciels et aux matériels ne peuvent être réalisées qu'à l'aide d'outils spécifiques détenus par cette société.

Dans ce cadre, il convient de conclure avec ce prestataire un marché négocié sans mise en concurrence pour droits exclusifs pour l'achat des pièces détachées et les réparations.

Le précédent marché notifié le 9/07/2004 avait été signé pour un montant annuel minimum de 50 000 € TTC et maximum de 100 000 € TTC, sachant que la dépense pour 2007 s'est élevée à 71 552,49 € TTC.

Ce marché à bons de commande sera passé pour une durée de six mois à compter de sa notification, reconductible 3 fois par période annuelle, selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

Les montants minimum et maximum seront pour les six premiers mois de 7 500 € TTC et 30 000 € TTC. Ensuite le montant annuel minimum sera de 15 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société PARKEON en application de l'article 35-II-8è du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821 et article 61558.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire**